



CLUB MASERATI FRANCE

105 / 107 Rue Aristide Briand
92300 LEVALLOIS PERRET



DIX MILLE TOURS DU CASTELLET

SAMEDI 19 OCTOBRE 2019



WWW.CLUBMASERATIFRANCE.COM



PROGRAMME

Du **18 au 20 octobre 2019**, se tiendra la 10ème édition des **Dix Mille Tours** au Castellet.

Habituel rendez-vous de fin de saison des courses historiques orchestrées par Peter Auto, les Dix Mille Tours accueilleront le public et les concurrents dans le plus beau des écrins : le circuit **Paul Ricard**.

Nous serons ravis de vous accueillir à nouveau pour cette édition 2019 à l'occasion d'une rencontre régionale Sud – Paca.

Samedi 19 Octobre 09H00 Accueil à l'entrée du Circuit	Enceinte Générale - Paddocks - Tribune Vous pourrez assister aux différentes courses Visite de l'Espace Expositant Parking Clubs CLUB MASERATI
12h30 - 13h00 - Session 3 - Tours de Piste AMATEURS 13h00 - 13h30 - Session 4 - Tours de Piste INITIES	OPTION(S) Pour Ceux qui ont réservé
13h30 - Déjeuner sur le circuit	Restaurant " PANORAMIC "
19H00 – Fin de la manifestation	Vous pourrez, si vous le souhaitez, revenir assister aux courses le dimanche 20 octobre. Votre entrée pour le samedi est aussi valable le dimanche.

INFORMATIONS TRÈS IMPORTANTES :

- **Pour participer aux sessions de roulage Club, sur le circuit du Castellet, le port du casque est obligatoire et la voiture doit être équipée d'un crochet (avant) de remorquage.**
- **Bruit limité à 90 Db.**



INSCRIPTION

A renvoyer **au plus tard le 05 septembre 2019**

à l'adresse suivante :

Dominique MALDONADO - 10 Avenue Beau Plan - 13012 Marseille

Ou email : maldonado.dominique@wanadoo.fr Tél. 06 09 09 69 10

Nom et Prénom du Pilote			
Nom et Prénom du Copilote			
Adresse			
Code Postal – Ville :			
Téléphone Portable			
Adresse e-mail			
Voiture : Type			
Voiture Immatriculation			
Montant de la participation journée du Samedi 19 octobre			
Accès au Circuit du Castellet (valable également le vendredi et le dimanche) Déjeuner au Panoramic - Animations)	Equipage 2 personnes	130,00 €	Cocher ->
	Equipage 1 personne	65,00 €	Cocher ->

Tours de piste / Session Club / 25mn	S.1 Amateur	Vers 12h30	80,00 €	Cocher ->
	S.2 Initié (Sans chicane)	Vers 13h00	80,00 €	Cocher ->

Merci de joindre à votre inscription le règlement Total Chèque à l'ordre de CLUB MASERATI France ou règlement par virement (rib ci-joint – préciser 10 000 Tours 2019)	Montant Total dû :	
	Fait à :	Le :
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement : (Signature obligatoire)		

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire :	Domiciliation : AUVERS SUR OISE			
CLUB MASERATI FRANCE	Banque	Guichet	N° compte	Clé RIB
105 RUE ARISTIDE BRIAND	30003	01659	00037262041	65
92300 LEVALLOIS PERRET	IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165			
	SOCIETE GENERALE		BIC : SOGEFRPP	



REGLEMENT

1-DEFINITION : Le Club Maserati France organise le **Samedi 19 octobre** un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre des « **10 000 Tours du Castellet** » organisés par Peter Auto.

2-VEHICULES ADMIS : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati », les Citroën SM et Ligier.

3-ENGAGEMENTS : Toute personne qui désire participer à « **Maserati – Les 10 000 tours au Castellet** » doit adresser la **FICHE D'INSCRIPTION**, avant le **5 septembre 2019**, accompagnée du règlement par chèque (à l'ordre de **CLUB MASERATI FRANCE**) ou virement.

Pour toute annulation effectuée après le 5 septembre 2019, le remboursement de la participation, sera effectué en fonction des frais d'annulation facturés par les prestataires.)

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage d'une ou deux personnes sont fixés dans un document annexe.

Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée de la manifestation.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

Le Club Maserati France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

4-OBLIGATIONS des PARTICIPANTS : Les participants devront se conformer au respect du règlement spécifique de l'organisateur des 10 000 Tours au Castellet (Peter Auto) ainsi qu'au règlement spécifique au Circuit Paul Ricard du Castellet.

Les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées et devront pouvoir justifier être en possession du permis de conduire.

En plus de l'équipement obligatoire, un extincteur est conseillé pour chaque véhicule.

5-ASSURANCE : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents «à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (utilisation sur Circuit).

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive au sens de l'article R 53 du Code de la Route, les arrêtés pris pour son application ne lui sont pas applicables.

6-ASSISTANCE : Chaque concurrent disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre un responsable. En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle « rapatriement ».

7-RÉCLAMATION : Cette Manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Henri TEISSERENC
Président du Club Maserati France